



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SELENA S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SELENA S.A.S.

12 rue François 1^{er} 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

SELENA S.A.S.

12 rue François 1^{er} 75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Associé unique de la société SELENA S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SELENA S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de par vos soins et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 juin 2024

KPMG SA

Grégoire Menou

Associé

SELENA S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

SELENA

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
12 rue François 1^{er} 75008 PARIS**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Table des matières

Compte de résultat.....	3
Bilan.....	4
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	5
Présentation.....	5
Faits marquants de l'exercice.....	5
Principes, règles et méthodes comptables.....	5
1. Principes généraux.....	5
2. Actifs immobilisés.....	5
3. Clients et autres actifs d'exploitation.....	6
4. Opérations en devises.....	6
5. Provisions.....	6
6. Instruments financiers.....	6
Changements de méthode.....	6
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	7
Produits d'exploitation.....	7
Résultat financier.....	7
Impôts sur les bénéfiques.....	7
NOTES SUR LE BILAN.....	8
Immobilisations financières.....	8
Variation des capitaux propres.....	8
Échéances des créances et des dettes.....	9
Charges à répartir.....	10
Charges à payer.....	10
Produits à recevoir.....	10
Produits constatés d'avance.....	10
AUTRES INFORMATIONS.....	11
Situation fiscale différée.....	11
Transactions entre les parties liées.....	11
Engagements hors bilan.....	11
Evènements postérieurs à la clôture.....	11
Identité de la société consolidante.....	11
Intégration fiscale.....	12

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre

(en euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffres d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits reprise prov & transferts charges	1	-
Total Produits d'exploitation	1	-
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	(50 824)	(50 929)
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions	(1 073 602)	(1 073 602)
Autres charges		
Total Charges d'exploitation	(1 124 426)	(1 124 531)
Produits financiers des participations		
Intérêts, produits et charges assimilés	(249 930)	(249 982)
Autres produits et charges financières	5 132 906	5 106 019
Total Résultat financier	4 882 976	4 856 037
Total Résultat courant avant impôts	3 758 551	3 731 506
Résultat exceptionnel		
Total Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	(945 467)	(938 483)
Total Impôts sur les bénéfices	(945 467)	(938 483)
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	2 813 084	2 793 023

Bilan

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF (en euros)	Montant brut au 31/12/2023	Amortissements et dépréciations au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2023	Montant net au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	509 630 803	-	509 630 803	506 743 897
Total Actifs immobilisés	509 630 803	-	509 630 803	506 743 897
Stocks et encours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placements				
Disponibilités	4 165	-	4 165	3 794
Charges constatées d'avance				
Total Actifs circulants	4 165	-	4 165	3 794
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 591 283	-	1 591 283	2 664 885
Total Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 591 283	-	1 591 283	2 664 885
Ecarts de conversion actif				
Total Ecarts de conversion actif				
Total ACTIF	511 226 252	-	511 226 252	509 412 576

PASSIF (en euros)	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Capital	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	2 000	2 000
Autres réserves	4 104 517	4 104 517
Report à nouveau	2 793 023	-
Résultat de l'exercice	2 813 084	2 793 023
Provisions réglementées	-	-
Subventions	-	-
Total Capitaux propres	9 732 624	6 919 539
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
Total Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts obligataires convertibles	500 000 000	500 000 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total Dettes financières	500 000 000	500 000 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 452	4 200
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	6 984	6 645
Total Dettes d'exploitation	11 436	10 845
Produits constatés d'avance	1 482 192	2 482 192
Total Produits constatés d'avance	1 482 192	2 482 192
Ecarts de conversion passif	-	-
Total Ecarts de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	511 226 252	509 412 576

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Présentation

La société Selena, anciennement Artémis 34, a été constituée le 12 novembre 2018 et a modifié sa dénomination sociale en juin 2020 pour devenir Selena.

Le 25 juin 2020, Selena, filiale à 100% d'Artémis, a émis une obligation échangeable en actions ordinaires existantes PUMA à échéance 2025. Le montant nominal de l'émission s'élève à 500 millions d'euros. Les obligations ont été émises à un montant nominal unitaire de 100 000 euros, ne portant pas d'intérêt (zéro coupon), et à un prix égal à 101 % de leur valeur nominale, soit 101 000 euros, faisant apparaître un rendement à échéance de – 0,20 %.

Selena a la faculté durant la vie de l'obligation et à l'échéance de rembourser en titres PUMA, en numéraire ou un mix titres/numéraire.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les états financiers de Selena sont établis en euros.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à observer sur l'exercice en dehors de l'activité ordinaire.

Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes généraux

Les comptes annuels de la société Selena sont établis conformément aux principes comptables généralement applicables en France et en particulier ceux figurant dans le Plan Comptable Général (ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général) et le Code de commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Actifs immobilisés

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés pour leur valeur d'origine à la date d'entrée.

- *Titres de participation et créances rattachées*

Les titres de participation correspondent à des titres de sociétés dont la possession durable est utile au groupe Financière Pinault pour en assurer le contrôle, y exercer une influence ou construire des liens privilégiés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le groupe ; celle-ci est déterminée en tenant compte notamment de la quote-part de situation nette réévaluée, des perspectives de rentabilité et, pour les sociétés cotées, de l'évolution des cours de Bourse lorsque ceux-ci sont significatifs.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de

trésorerie en tenant compte du contexte économique et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

3. Clients et autres actifs d'exploitation

Les créances clients et autres actifs d'exploitation courants sont évalués à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une dotation pour dépréciation des créances douteuses est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

4. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations à l'exception des opérations couvertes à terme constatées au taux de couverture.

À la clôture de l'exercice, les différences résultant de la conversion des créances et des dettes, non couvertes à terme et libellées en devises étrangères, au cours de clôture, sont inscrites dans des comptes transitoires à l'actif et au passif du bilan (« Écarts de conversion »).

Lorsque la date prévue de règlement des opérations couvertes est prorogée, les variations de valeur des instruments de couverture (différence entre le cours à terme initial et le cours à terme d'ajustement) sont enregistrées dans des comptes transitoires au bilan (« différences compensées par des couvertures de change ») jusqu'au dénouement complet de ces couvertures.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes courants en devises des sociétés du groupe Financière Pinault sont assimilés à des comptes financiers (disponibilités ou concours courants) : l'écart de réévaluation généré par leur conversion au cours de clôture contribue à la formation du résultat de change de l'exercice.

5. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

6. Instruments financiers

Selena conserve le contrôle de l'exposition de son bilan et de son compte de résultat aux variations de change et de taux. Elle peut donc procéder à des opérations de marché visant à maîtriser sa sensibilité à ces variations en utilisant les instruments financiers adaptés à cette gestion, et notamment : le change comptant ou à terme, les swaps, les futures et les options.

Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur les marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimaux.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur éléments couverts.

Lorsque les instruments financiers utilisés ne constituent pas des opérations de couverture ou que la relation de couverture n'est pas efficace, les pertes résultant de leur évaluation en valeur de marché à la clôture de l'exercice sont provisionnées en compte de résultat. Tous les instruments dérivés sont qualifiés d'instruments de couverture. En application du principe de prudence, les gains latents ne sont pas constatés au compte de résultat.

Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation

Le poste s'analyse comme suit :

(en euros)	2023	2022
Autres produits	1	-
Total Autres produits reprise prov & transferts charges	1	-
Total Produits d'exploitation	1	-

Résultat financier

Les intérêts, produits et charges assimilés s'analysent comme suit :

(en euros)	2023	2022
Produits d'intérêts et assimilés	1 000 070	1 000 018
Charges d'intérêts et assimilées	(1 250 000)	(1 250 000)
Total Intérêts, produits et charges assimilés	(249 930)	(249 982)

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en euros)	2023	2022
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	5 132 906	5 106 019
Total Autres produits et charges financières	5 132 906	5 106 019

Impôts sur les bénéfices

Une charge nette d'impôt à hauteur de 945 467 euros a été constatée sur l'exercice.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, cette charge d'impôt a été comptabilisée vis-à-vis de Financière Pinault.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	Valeurs brutes au 1er janvier 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31 décembre 2023
Prêts et autres immobilisations financières	506 743 897	26 078 721	(23 191 815)	509 630 803
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	506 743 897	26 078 721	(23 191 815)	509 630 803

La variation des prêts et autres immobilisations correspond aux intérêts courus et à des avances de trésorerie.

Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital de la société Selena s'élève à 20 000 euros, divisé en 2 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune.

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

	Au 31 décembre 2022 (avant affectation du résultat)	Affectation de résultat 2022	Distributions de dividendes	Autres variations	Au 31 décembre 2023 (avant affectation du résultat)
Capital	20 000				20 000
Réserve légale	2 000				2 000
Réserves ordinaires	4 104 517				4 104 517
Report à nouveau	-	2 793 023			2 793 023
Résultat de l'exercice	2 793 023	(2 793 023)		2 813 084	2 813 084
Total Capitaux propres	6 919 539	-	-	2 813 084	9 732 624

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'instrument potentiellement dilutif du capital émis par la société.

Échéances des créances et des dettes

Les postes s'analysent comme suit :

(en euros)	Au 31 décembre 2023		
	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	509 630 803	2 683 277	506 947 526
Autres immobilisations financières			
TOTAL créances liées à l'actif immobilisé	509 630 803	2 683 277	506 947 526
Créances clients, douteux ou litigieux			
Autres créances			
Personnel, comptes rattachés et organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices		
Etat et autres collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts et divers		
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL créances liées à l'actif circulant			
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 591 283	1 073 602	517 681
TOTAL DES CREANCES	511 222 087	3 756 879	507 465 208

(en euros)	Au 31 décembre 2023		
	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires	500 000 000		500 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	A 1 an maximum à l'origine		
	A plus d'1 an à l'origine		
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	4 452	4 452	
Personnel et comptes rattachés et organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices		
Etat et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	6 984	6 984	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	1 482 192	1 000 000	482 192
TOTAL DES DETTES	501 493 628	1 011 436	500 482 192

Charges à répartir

<i>(en euros)</i>	Montant au 31 décembre 2023	Montant au 31 décembre 2022
Frais d'émission d'emprunt	1 591 283	2 664 885
TOTAL	1 591 283	2 664 885

Il s'agit des frais d'émission de l'emprunt obligataire étalés sur la durée de l'emprunt.

Charges à payer

<i>(en euros)</i>	Montant au 31 décembre 2023	Montant au 31 décembre 2022
Fournisseurs factures non parvenues	4 452	4 200
TOTAL	4 452	4 200

Produits à recevoir

<i>(en euros)</i>	Montant au 31 décembre 2023	Montant au 31 décembre 2022
Intérêts courus	2 683 277	2 668 133
TOTAL	2 683 277	2 668 133

Produits constatés d'avance

<i>(en euros)</i>	Montant au 31 décembre 2023	Montant au 31 décembre 2022
Prime d'émission d'emprunt	1 482 192	2 482 192
TOTAL	1 482 192	2 482 192

Il s'agit de la prime d'émission de l'emprunt obligataire étalée sur la durée de l'emprunt.

AUTRES INFORMATIONS

Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

(en euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Base	Impôt (taux 25%)	Base	Impôt (taux 25%)
Base d'allègement de la charge future d'impôt				
• Déficits reportables fiscalement				
TOTAL				
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt				
TOTAL				

Transactions entre les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées ont été conclues par la Société :

- avec ses filiales détenues en totalité ou contrôlées par elle (directement ou indirectement) ;
- avec des sociétés la détenant ou la contrôlant directement ou indirectement ;
- avec des sociétés détenues ou contrôlées (directement ou indirectement) par la même entité qu'elle.

Aucune transaction entre la société et ses parties liées n'est à mentionner dans la mesure où ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

Engagements hors bilan

	Total	31 décembre 2023			31 décembre 2022
		< 1 an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Engagements donnés					
• Avals, cautions, garanties donnés					
• Autres engagements donnés					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements reçus					
• Avals, cautions, garanties reçus	500 000 000		500 000 000		500 000 000
• Autres engagements reçus					
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS					
Engagements réciproques					
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES					

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Identité de la société consolidante

La société Financière Pinault, 12 rue François 1^{er} 75008 Paris, est la société consolidante.

SIRET : 342 731 973 00042

Intégration fiscale

Financière Pinault forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

La société Financière Pinault est la société tête de groupe de cette intégration fiscale.

Au terme d'une convention d'intégration fiscale prenant effet au 1^{er} janvier 1999, Financière Pinault prend en charge l'impôt dû par le groupe intégré et les obligations fiscales qui pèsent sur celui-ci.

La société Selena est membre de l'intégration fiscale de Financière Pinault. Dans ce cadre, son bénéfice fiscal est transféré à Financière Pinault.

Par ailleurs, en application de la méthode de neutralité retenue par la convention de groupe, la société verse à Financière Pinault l'impôt sur les sociétés qu'elle aurait dû verser au Trésor Public en l'absence d'intégration fiscale.